

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 octobre 2022 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 19 octobre 2022 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Fabienne BARBANSON

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 68

Etaient présents : 53 (dont 3 suppléants)

Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Lionel FOUGERAS - Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Patricia GIELLY (suppléante) - Eric LYOBARD - Pascal CIRER METHEL - Jérôme BOMPARD - Monique BALDUCHI - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Christian CORNILLAC - Stéphane DECONINCK - Aurélien KISSLER (suppléant) - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Didier ROUSSELLE - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alan PUSTOCH - Olivier SALIN - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain BOULET (suppléant) - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Patrick TITZ - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 32

Michel GREGOIRE - Marc HAMARD - Gines ACHAT - François GROSS - José FERNANDES - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Patrick LEDOUX - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Brigitte DUC - Odile TACUSSEL - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Roland PEYRON - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Louis AICARDI - Gilbert MORIN - Martial BONNEFOY - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Nadège RANCON - Gérard PEZ

Excusés ayant donné pouvoir : 15

Christian THIRIOT a donné pouvoir à Daniel CHARRASSE - Rémy CLEMENT a donné pouvoir à Annie FEUILLAS - Mathieu ANDRE a donné pouvoir à Eric LYOBARD - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Christian CORNILLAC - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Aurore AMOURDEDIEU - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Jean-Luc GREGOIRE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Odile PILOZ a donné pouvoir à Christian TEULADE - Thierry TATONI a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Jean GARCIA a donné pouvoir à Claude CHAMBON - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Patrick TITZ - Jacques NIVON a donné pouvoir à Claude BAS - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

**Adm. Générale - Finances - Marché Publics - Ressources Humaines - Communication -
Mutualisation**

Rapporteur : Nadia MACIPE

Administration Générale

**162-2022 Désignation d'un représentant de la Communauté de
communes des Baronnies en Drôme Provençale à la future
Commission locale de l'eau de la Durance**

Vu le dossier préliminaire du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) établi par le Syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) à la suite d'une large concertation, et soumis à consultation officielle des collectivités en juillet et août 2020 par les six préfectures des départements concernées par le futur SAGE Durance (dossier consultable sur le site <https://www.smavd.org/sagedurance/>) ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 10 décembre 2021 portant délimitation du périmètre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Durance ;

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L212-3 à 11 et R212-29 à 45 concernant les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux et le fonctionnement de la Commission locale de l'eau ;

Considérant que la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) a été identifiée comme structure devant être représentée à la future Commission locale de l'eau de la Durance (CLE Durance) ;

Considérant que la CCBDP disposera d'un siège au sein de cette instance ;

Il est proposé au Conseil communautaire de désigner un représentant de la CCBDP appelé à siéger au sein de la future CLE Durance.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DE PRENDRE ACTE du périmètre du SAGE de la Durance tel que défini par l'arrêté inter-préfectoral du 10 décembre 2021 ;

DE PRENDRE ACTE de la désignation de la préfète des Alpes de Hautes Provençales comme préfète coordonnateur de la démarche ;

DE DESIGNER M. Eric LYOBARD pour représenter la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale au sein de la Commission locale de l'eau de la Durance ;

DE MANDATER le Président aux fins d'accomplir toutes démarches et prendre toutes mesures aux fins d'exécution de la présente décision.

Le Président

Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 04/11/2022

Mise en ligne le : 08/11/2022

Ampliation à : SMAVD

Associations des Maires de la Drôme